

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 21

Artikel: Un Veveysan général dans l'armée de Bonaparte
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1922 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

AU SUJET DES ARMOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Rédacteur,

La remarque que vous faites au sujet des armoiries de Brenles et de la famille Clavel est, à mon avis, pleine de bon sens. Je trouve en effet regrettable que certaines communes, aussi bien chez nous que dans la Suisse allemande, aient adopté comme armoiries celles des anciens seigneurs du lieu, sans y changer quoi que ce soit.

A moins que cela ne se soit fait de plein accord entre la famille en question et la commune, cela constitue de la part de celle-ci, en droit coutumier héraldique, une usurpation, et de plus ce n'est pas logique.

Il faut tout d'abord corriger l'idée, très répandue dans le public, que deux familles de même nom ont nécessairement les mêmes armes; c'est parfaitement faux; et à plus forte raison, le fait qu'une commune et une famille portent le même nom n'implique nullement qu'elles doivent avoir les mêmes armoiries.

De par leur constitution même, famille et commune ne sont pas la même chose; de plus il est excessivement rare qu'une commune possède tous les biens et exerce exactement les mêmes droits juridiques et politiques qui appartiennent autrefois à la famille féodale qui habitait l'endroit et en portait — pas toujours d'ailleurs! — le nom.

Or, à des conceptions différentes, il faut aussi des symboles différents; en héraldique il suffit pour cela d'un simple changement dans les couleurs ou l'adjonction d'un autre signe au premier, etc.; cela suffit pour obtenir deux armoiries distinctes, tout en marquant leur parenté première et en leur gardant leur valeur historique.

Celle des familles Clavel, qui a possédé des propriétés ou des droits seigneuriaux à Brenles, portait sur champ de sinople (soit vert) une clef d'argent posée en pal (soit verticalement par rapport à l'écusson). Or, dans les armoiries adoptées par la commune de Brenles, la clef est placée en bande, soit obliquement par rapport à l'écusson. Ces deux armoiries ne sont donc plus les mêmes. Mais comme elles se ressemblent beaucoup, il eût mieux valu à mon avis intervertir les couleurs, ou en choisir d'autres, ou accompagner la clef de deux étoiles, etc. Mais ce qui est fait est fait, comme on dit chez nous, et maintenant c'est trop tard pour changer. Ma critique s'appliquerait du reste bien plutôt aux armoiries de la commune de Cottens, qui sont exactement celles que l'armorial de Mandrot, 2^{me} édition, attribue à la famille des Crinsoz, coseigneurs de Cottens.

Dr-méd. W. Buser.

Notre dernier article sur les armoiries communales doit être complété par les adjonctions suivantes :

Trèlex a un écusson vert ou rouge (?) sur lequel se voit un van d'or. Qui nous renseignera ?

Cottens a bien adopté les armoiries de la famille des seigneurs de Cottens, mais les a modifiées légèrement en remplaçant la fleur de lys qui se voit entre les branches supérieures du sautoir, soit croix de St-André, par un épi d'or.



LO SINDIQUE, SA FENNA ET SON DISCOUR

(Patois d'Aigle.)

RT iavé den on veládzo de n'a petioudà quemànà dô paï, on brávo hómo quemèn sindique, mé que ne désarén què le plepoù possible, adon iavé n'a fèta y veládzo et paï sa fennà l'ai di :

— Djan-Lo! é l'a iá gràntén que l'é sindique et te ne dis jamé r'en. Tàtzé-vá, à la fèta, de dré iòqué: se te ne sa pas, di iòqué i guerfon é l'en sà mé qué té: i l'é avú à l'étrable dévezà i biètes et l'arrendzéré preù iòqué.

Ló guerfon qu'éta on rusá l'ai di :

— Se vuelén arrandzi ôquié d'attaquo.

Penden oná senanná l'a fá fè àprendré per tiour son discour.

L'a demenzé penden que tò lo mondó étai à l'églisé, l'on annonché que lé sindiqué allavé dré iòqué; lò mondó s'avezavon et tòt ébahia :

— Se bahia cén que véu ne dré.

L'ò guerfon s'éta buetà i fond de l'églisé, por on bocon s'é càtzi, tandi que tò lo mondó étai tranquilo por écauté.

Vetinqué c'en que l'a dé :

Mou cher concitoièn,

Puisqué ne s'en rassemblá d'en cé lieu solennel iò tótes l'é z'amé s'on verri ver le bin de la pâtria, que m'é sà permet dé ve demandá iòqué. Bin di iádzó, on ve z'à demandá on subsidó por la réparation dé cé l'édifigo et ve l'a tojor refusá; avesávà de lò di fémàles, tò l'a ié fendu, veri-vò de côté d'i z'omo, tò brenlé. Adon est-te possiblo, mou chers amis, dé lassí ple grandtemps dinse ça quesqu'ion pendentá que ne z'a baillá pas mau à tordré s'en la bailli n'a solution définitivá. Que tui ceux que s'on durs et rétzegnein s'é flécheson, s'é confondon et s'é mézàion avoué lé buène velontá et puève véren la pé, la concordá et la fraternitá régni den noùtron veládzó por le ple gran bin de la quemènà et le contentémèn de la paroissé.

E páo, n'é pas tò, tandi que ne l'a s'en. Láa à le tzeimin que vá y veládzó vesin, qu'est plein dé contors et dé crouées bossos. Adon qu'an y l'a véso avoué mon tzevau, qu'on ne va pas bé et qu'on n'a biu on iéré dé troi y mé sà s'oven pequá avoué lé zépenes; quemèn s'aré ple quemouddé qu'en le tzeimin saré àplaná et netteïá, de sé buetà sur son tzerré et veni tranquilamen en dondent et en arrevé à la mazon itré récu d'en ou bré dé ma bouna Catton. Y é dé.

F. D.

AO CATSIMO

Lo menistro. — Samuèl, porrà-to mè dere iò noutro Seigneu l'a étá crucifi ?

Lo valet. — Monsu lo menistro, no demorein dein cma maison foranna, et ne sé pas cèin que sé passe ào veládzo.

MA PATRIE

LA chanson que voici nous est envoyée par M. Cottier, préfet du Pays-d'Enhaut, en réponse à une question posée en mars dernier par un de nos lecteurs. Elle était jadis chantée à Rougemont, dans la Société de Jeunesse.

1

*Lieux chéris où j'ai pris naissance,
Oh ! séjour de la volupté !
Malgré vos douces jouissances
Je devrai bientôt vous quitter.*

Refrain :

*Adieu, ma charmante patrie,
Adieu séjour délicieux,
Et toi Vaudoise si jolie,
Je pars en regrettant ces lieux.*

2

*Oh ! aimable lieu de Cylère
Tu ne saurais me retenir.
De celle qui a su me plaire
Je garde un touchant souvenir.*

Refrain :

Adieu ma charmante patrie, etc.

3

*Jeunes Vaudoises ravissantes
Qui ornez ces lieux enchanteurs,
Ah ! que vous êtes séduisantes,
L'amour peint en vous le bonheur.*

Refrain :

Adieu ma charmante patrie, etc.

4

*Jeunes Vaudois dont la tendresse
Vous empêche de m'imiter,
Restez auprès de vos maîtresses,
Ne songez pas à les quitter.*

Refrain :

Adieu ma charmante patrie, etc.

UN VEVEYSAN GÉNÉRAL DANS L'ARMÉE DE BONAPARTE

UN journal parisien fit un jour des éloges très flatteurs à l'adresse d'un Veveysan, que bien peu d'entre nous connaissent. Il s'agit d'un général dont le nom a été donné à une rue de Paris, le général Boinod.

Quel était ce citoyen veveysan égaré dans les rangs de la grande armée napoléonienne ? Un soldat sans fortune qui, en 1792, s'était engagé dans la légion des Allobroges, corps formé en Savoie que la conquête avait faite française. Originaire de Vevey¹, dans ce temps ville soumise à la domination

¹ Dictionnaire biographique d'Albert de Montet : Boinod, J.-D.-Matthieu, naquit à Vevey le 29 octobre 1756. Il fut libraire à Aubonne, mais ayant pris part aux manifestations politiques du Jourdil et de Rolle, il dut fuir en France. Il mourut le 28 mai 1842.

de Berne, Boinod, qui s'occupait de librairie, s'était enthousiasmé pour les idées de liberté et l'émancipation dont la France était le foyer. On rêvait alors d'affranchissement et d'indépendance dans le pays de Vaud. Mais Berne occupa militairement la contrée et obligea les chefs à s'expatrier. Le libraire-imprimeur de Vevey les suivit et passa en Savoie.

Cette origine de Boinod explique la rigidité de ses principes. A l'armée d'Italie, où les fournisseurs scandalisaient les officiers et les soldats par les énormes bénéfices qu'ils réalisaient, Boinod sut réprimer ces rapines et rendit les plus grands services. Il ne se départit point de sa stricte économie lorsqu'il fut attaché par Napoléon au ministère de la Guerre du nouveau royaume d'Italie et fit restituer au trésor des sommes considérables qui avaient été mises à sa disposition. L'empereur s'y opposa, mais Boinod persista, déclarant que son traitement lui suffisait.

On rapporte sur sa vie quelques anecdotes qui prouvent combien le général d'origine veveysanne était resté fidèle à ses principes de républicain indépendant et incorruptible.

Lorsqu'une députation se rendit auprès de Bonaparte pour lui apporter les résultats du scrutin ouvert dans l'armée d'Italie au sujet du consulat à vie, on lui fit part qu'au milieu de l'adhésion générale une protestation avait eu lieu. « Comment, s'écria le premier consul, un non dans mon armée d'Italie ! — Oui, général, c'est le vote de Boinod. — Oh ! ce ne pouvait être que lui. Mais je le connais, il ne m'en servira pas moins bien. »

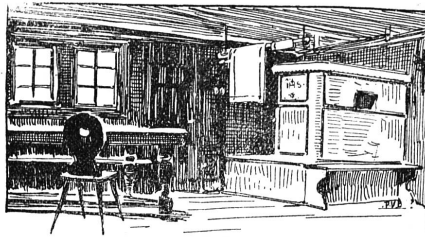
Quatre ans plus tard, ce fut le tour du vote pour l'empire. L'armée est consultée et Murat vient faire connaître à Bonaparte les voix des corps de cavalerie appartenant à l'armée des côtes de l'Océan. « Il y a un vote négatif, mais un seul, dit Murat au nouveau César. — Quel est-il, demande vivement Napoléon étonné. — C'est celui de l'inspecteur Boinod. — Boinod ! ah ! cela ne m'étonne pas. C'est un quaker ! »

Boinod était simplement un républicain qui entendait demeurer fidèle à ses principes. Bonaparte, avec lequel il s'était lié d'amitié pendant le siège de Toulon, connaissait son rigorisme. Mais il le savait aussi homme droit et intègre et incapable de manquer à son devoir. Il l'avait emmené en Italie en qualité de commissaire des guerres et il l'avait vu à l'œuvre. Pour le récompenser de sa probité au milieu d'une corruption trop générale, il lui fit remettre une gratification de 100.000 francs. Boinod considéra cette libéralité de son chef comme un outrage et lui répondit fièrement par cette lettre :

« Citoyen, je ne te reconnais pas le droit de disposer ainsi des fonds de la République ; l'armée souffre, je viens d'employer pour ses besoins la somme que tu m'as fait parvenir. »

Il était de la race de ces vieux grognards qui avaient fait de Napoléon leur idole tout en conservant leurs traditions jacobines. « Ils le suivaient, a dit d'eux Raffet, mais ils grognaient toujours ! » Quand Napoléon fut déporté dans l'île d'Elbe, il se mêla à des ouvriers et parvint à rejoindre l'exilé. Après la seconde chute de Napoléon, interrogé par le ministre de la guerre au sujet de son équipée, il répondit : « J'ai protesté contre la double évasion de Napoléon ; aussi n'est-ce point l'empereur que j'ai suivi, mais bien celui qui fut mon chef et mon ami. Quand j'ai vu tant de gens qu'il avait pris bas l'abandonner et le trahir, je me suis dit que le poste de l'honnête homme était près de lui. »

Boinod resta au service en qualité d'agent de la manutention des vivres. Il prit sa retraite en 1832 et mourut en 1842, à l'âge de 86 ans. Sur le monument qui lui fut érigé au cimetière Montparnasse, on lit ces mots : « A Boinod, inspecteur en chef aux revues, le corps de l'intendance militaire. — Siège de Toulon, Italie, Egypte, Allemagne, Ile d'Elbe. » Le nom de Boinod na pas été gravé sur l'arc de triomphe, mais il a été donné à une rue de Paris.



AVEC L'AMI PHILIPPE.

LA pluie a cessé. Le ciel s'est rasséréné ; il est d'un bleu, mais d'un bleu vraiment... céleste, quoi ! Le soleil est plus éciatant et chaud que jamais. Tout nous appelle en dehors. La montagne, qui est notre mer, à nous, terriens d'Helvétie, la montagne nous demande ou c'est nous qui la désirons, ce qui revient au même. Les « alpenstocks » trépigment et les jarrets ont des fourmis. N'est-il pas dès lors tout naturel que nos pensées s'en aillent là-bas, où allait Rambert, où allait Javelle, où Juste Olivier chantait le charme séducteur de l'Alpe !

Nous avons écrit le nom de Rambert. Comment alors ne pas rappeler ces lignes qui évoquent le souvenir de l'auteur des *Alpes suisses* dans un de ses coins préférés, aux Plans de Frenières, sur Bex.

* * *

Vous connaissez Philippe ? Philippe Marlétaz, le vieux guide des plans de Frenières, le compagnon de course des botanistes Jean Muret, Louis Favrat et Eugène Rambert. En dépit de ses soixante-dix ans, Philippe est encore aussi solide que le Lion d'Argentine ou que le Grand-Muveran. Il ne fait plus guère d'ascension, cependant. Il a escaladé tant de fois les cimes qui dominent les Plans qu'elles n'ont plus de secrets pour lui. Leurs parois, leurs couloirs, leurs arêtes, leurs vires lui sont mille fois plus familiers que ne l'est la Cathédrale aux Lausannois ou le Cigognier aux habitants d'Avenches. Philippe évoquait ses souvenirs, l'autre soir, tandis que, dans la cuisine de ses neveux, nous partagions une bouteille de Clos du Chêne. Comme tous les vieillards, il a gardé de ses jeunes années une vision très nette, et c'était un charme inexprimable que de l'entendre conter dans son langage savoureux et d'une si sauvage poésie sa première ascension du Grand-Muveran et des Diablerets. Ceux-là même qui vont à la montagne en chemin de fer électrique en auraient tressailli d'aise.

Philippe fut un des amis intimes de Rambert. Le poète de la montagne a passé des saisons entières chez la mère du guide, alors que les Plans ne possédaient encore aucun hôtel. C'est là qu'il a écrit une partie de ses *Alpes suisses*.

— Que d'excursions nous avons faites ensemble ! nous racontait Philippe.

Rambert retournait volontiers au même endroit. Il aimait à g'avrir une cime de tous les côtés, en toute saison, afin d'en saisir mieux les divers aspects. Souvent, il laissait là plume et papier, l'inspiration ne venant pas, et appelait son ami le guide.

— Philippe, lui disait-il, Philippe, je pars pour le Muveran : que le diable vous emporte (c'était son mot), si vous ne venez pas avec moi !

— Comme ça, tout de suite, sans nous être équipés ?

Tout de suite. Nous nous équiperons chemin faisant.

Et les deux amis se mettaient en route.

D'autres fois, l'écrivain priait Philippe de l'éveiller à quatre heures du matin pour aller dire encore un mot au Muveran. A l'heure dite, le montagnard pénétrait dans la chambrette de Rambert. Tout d'abord, il ne distinguait qu'un épais nuage de fumée, puis la faible lueur d'une bongie et, penchée sur une table, une large ombre qui grattait du papier. C'était l'ami du guide qui achevait un chapitre des *Alpes suisses*.

— Ah ! monsieur Rambert, vous ne vous êtes de nouveau pas couché, vous avez fumé et écrit toute la nuit. Quand vous vous serez crevés les yeux, nous n'irons plus au Muveran.

— Le diable vous emporte, mon cher Philippe, de venir me déranger à des heures aussi indues !

s'exclamait Rambert en partant d'un bon rire. Mais je suis à vous, la source des idées est tarie pour aujourd'hui ; avalons notre café au lait, et en route !

Lorsque le temps n'était propice ni aux ascensions, ni aux herborisations, et que l'auteur se trouvait dans un de ces moments où il semble qu'un gros vide se soit fait dans le cerveau, il ouvrait la fenêtre et hélait Philippe occupé à la fenaison. Philippe faisait la sourde oreille.

— Ohé ! que le diable vous emporte encore une fois, si vous ne venez faire une partie de boules avec moi !

Une partie de boules, quand la pluie menaçait de tremper le foin bien sec ! La mère de Philippe en levait les bras au ciel ; mais elle ne murmurait aucun reproche, car elle adorait Rambert.

— Alors, je finissais bien par aller jouer aux boules, et ma pauvre mère prenait ma place au pré, nous disait Philippe.

C'était d'ailleurs, pour la robuste et vigoureuse nature de Rambert, un besoin irrésistible que de se livrer à quelque exercice physique violent, et ce qui eût éteint d'autres que lui le reposait au contraire de ses travaux intellectuels et rafraîchissait son inspiration.

Mais il arrivait que Philippe s'absentait et que Rambert en était réduit à se donner tout seul du mouvement. Il s'emparait alors d'une faux et s'en allait coucher l'herbe à grands gestes dans le pré des Marlétaz.

— Nous avions pour lui une faux spéciale, passablement émoussée, car il y allait avec un tel courage que rien ne lui résistait : l'herbe, les jeunes arbres, les taupinières, les petits blocs erratiques, tout était emporté. Ah ! quel terrible faucheur c'était !

Quand il n'y avait plus rien à faucher, il prenait la hache — une hache que nous lui avions réservée (de même que la faux, qui n'était pas meilleure) — et alors sous ses coups endiablés volaient en éclats les bûches les plus noueuses, le plot où il les érabouillait et le gravier sur lequel reposait le plot.

Et à ces souvenirs, le bon Philippe riait et pleurait à la fois de douce joie. XX.

POURQUOI JE NE SUIS PAS DEVENU JOURNALISTE

SOUS ce titre, un journal du canton publiait, il y a quelques jours, l'article que voici.

Que de vérités dans ces lignes. Ah ! certes, si l'on veut conserver quelque illusion sur l'humanité, il ne faut pas se lancer dans la carrière du journalisme. Il n'en est pas une où l'on soit mieux placé pour voir le petit côté des choses et des gens. Il ne se présente pas à vous comme par hasard ; il s'impose ; il vous poursuit ; il vous obsède. Le journaliste, pour beaucoup de gens, est comme un médecin : ils se montrent à lui sans artifices, tout nus, pour ainsi dire. Le spectacle n'est pas souvent édifiant. Que de turpitudes ; que de sottise vanité ; que de noirceurs ; que de roublardisme ; que de morgue ; que de bêtise. Les « m'as-tu vu ? » sont légion. Et ils évoluent et se pavant dans tous les domaines, même les plus respectables. Le moindre prétexte leur suffit. « Moi, toujours moi, moi partout ! »

Et les discoureurs ! Encore une autre engeance incorrigible. Ils parlent pour ne rien dire. Qu'importe. Personne ne les écoute, hormis le journaliste, condamné à cette torture par devoir professionnel. Et de plus ne faut-il pas qu'il en rende compte, de ces sempiternelles harangues, de ces éternelles redites, et il doit trouver quelque chose où il n'y a rien.

Ah ! ne nous en parlez pas. Mais voici l'article en question :

* * *

Dernièrement, un brave ami d'enfance que je n'avais plus revu depuis les années de collège me rencontra, tout par hasard, dans une ville voisine et, après quelques instants de conversation banale, me dit subitement, tout en me frappant amicalement sur l'épaule :

— A propos, veux-tu changer de profession ? Si oui, je t'offre une place ; on n'y gagne pas très lourd, mais, au moins, on a de quoi vivre gentiment ; en outre, on s'accorde du bon temps, on tra-